



Le ministre de la justice met en garde contre une criminalisation injustifiée

Pourquoi Blocher est dangereux

Le conseiller fédéral Christoph Blocher est l'être le plus cynique de Suisse. Il est imbu de mépris de l'individu, donne dans l'autosatisfaction et regorge d'argent. Comme politicien, son discours est complaisant comme si, venu d'on ne sait où, il était assis à la table des habitués d'un café. Comme néolibéral, il fait fi de l'Etat social. Comme ministre de la justice enfin, il a un double langage: celui de l'opportunisme et celui de la répression.

Au début novembre, il a enthousiasmé son public lorsqu'il a ouvert le « 19e Car Show de Zurich » en riant des lois dont il est pourtant le garant suprême. Il a commenté de la manière suivante le fait que les contrôles de vitesse au laser permettraient désormais de mettre les automobilistes à l'amende à une vitesse de 53 km/h au lieu de 55 km/h: « un seul coup de plume a permis de criminaliser des dizaines de milliers de personnes – et cela avec le pseudo-argument moral de la sécurité » (Tages-Anzeiger, 4.11.2005).

Cette citation de l'homme d'Etat nous donne les enseignements suivants:

- Pour le ministre de la justice de la Suisse, l'égalité juridique est fâcheuse si, avec les partisans de l'ancien parti des automobilistes, la partie la plus stupide de sa clientèle doit aussi respecter

la loi – cela, bien que le « coup de plume » qui « criminalise des dizaines de milliers de personnes » ait été apporté à l'Office fédéral de la métrologie dont le chef suprême est Christoph Blocher lui-même.

- Le ministre de la justice de la Suisse n'est garant de l'ordre et de la tranquillité qu'au cas par cas. La « sécurité » n'est pour lui qu'un « pseudo-argument moral » – en fait, juste assez bon pour dresser ses propres partisans dans le pays contre celles et ceux qui pensent autrement et contre les étrangères et les étrangers.

Ce ministre de la justice est un cynique, un opportuniste du pouvoir, un disciple modèle du machiavélisme. Ainsi, il dit ce qu'ils veulent entendre à ceux de son clan – et il dit où se trouve le dieu punisseur aux autres.

Christoph Blocher, fils de pasteur, ne croit en rien d'autre qu'en sa plénitude grandissante de la puissance. Il va essayer de durcir notamment la loi sur les étrangers et la loi sur l'asile au-delà des limites des droits humains tant que les durcissements prévus serviront sa soif de pouvoir. Cela le rend bien dangereux – particulièrement pour les plus faibles et pour les boucs émissaires dans ce pays.

Fredi Lerch est journaliste indépendant à Berne



« Un seul coup de plume a permis de criminaliser des dizaines de milliers de personnes – et cela avec le pseudo-argument moral de la sécurité »

Citation du conseiller fédéral Christoph Blocher
le 3 novembre 2005

**Les référendums
arrivent**

pages 2 et 9

Expulsions
« Inspection d'un camp »
en Allemagne

page 3

Dossier
Etats généraux

pages 5 à 8

Football sans frontières

Du fairplay, pas d'exclusion!

Le 17 septembre 2005, huit équipes ont joué sur la Place fédérale pour la coupe du « Football sans frontières ». Il s'agissait de montrer que ce pays ne peut gagner que comme équipe qui intègre tous les joueurs et toutes les personnes.

Ont participé au jeu des réfugiés reconnus, des immigrés, des personnes « oubliées » ayant fait l'objet d'une décision de non-entrée en matière (NEM), des sans-papiers et des titulaires du passe-

port suisse. Dans une finale passionnante, c'est l'équipe NEM de Bâle qui a battu celle du collectif des sans-papiers de Berne.

Les spectateurs et les joueurs ont bravé le mauvais temps pour symboliquement montrer le carton rouge aux lois sur les étrangers et sur l'asile qui allaient passer deux jours plus tard au



Les photos de cette édition proviennent du tournoi de streetsoccer « nous sommes la Suisse » sur la Place fédérale. Photos: Samuel Buchli

Loi sur l'asile et loi sur les étrangers:

Double référendum annoncé

Concernant la loi sur l'asile, tout était clair depuis longtemps: dès la fin des débats au Conseil national, l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés avait annoncé clairement le lancement d'un référendum contre les nouveaux durcissements de la loi. En plus d'un large soutien dans un comité référendaire composé d'ONG, le PS et les Verts ont également promis un soutien actif au référendum. En revanche, la situation était restée moins claire en ce qui con-

cerne la nouvelle loi sur les étrangers. Certes, le Comité romand contre la LEtr avait depuis longtemps lancé l'idée d'un référendum, mais il n'y avait pas de comité à l'échelon national. Beaucoup d'organisations ont annoncé leur soutien, mais aucune d'entre elles ne voulait assumer un rôle de responsable. Au moment du bouclage de la présente édition, une coopération se dessine cependant entre les Verts, Sosf et le Forum pour l'intégration des migrantes et migrants.

Conseil national pour un nouveau round de durcissement. Ils ont également évoqué avec le tournoi la journée des réfugiés de cette année, qui avait rassemblé plus de 8000 personnes manifestant pacifiquement mais haut et fort, avec le slogan « la Suisse, c'est nous », contre la xénophobie et la politique blochérienne. Simon Röthlisberger de la « Junge Alternative JA! » a alors annoncé le dépôt d'une motion au législatif de la ville de Berne pour la création d'une « Place des immigrés ».

Dans son mot d'introduction, le pasteur Jacob Schädelin a relevé que les droits fondamentaux s'appliquent à tous: « la mise en jeu de personnes contre des personnes doit prendre fin. Car si nous participons à l'idéologie de ce type de jeu et de la concurrence, même inconsciemment, nous nous habituons au fait qu'il y ait dans ce pays des personnes sans droits ou presque sans droits. »

Pendant le tour d'honneur des vainqueurs, Vania Alleva en a appelé aux politiciennes et politiciens: « cessez de discriminer de manière insensée des groupes entiers de population. Vous avez l'opportunité de faire quelque chose pour la cohésion de ce pays et pour son ouverture à l'intérieur. » Malheureusement son appel n'a pas été entendu.

Pour permettre une récolte de signatures la plus efficace possible pour le double référendum, Solidarité sans frontières en appelle à la création du plus grand nombre de comités uniques régionaux comme il en existe déjà à Genève, dans le canton de Vaud et en Suisse orientale.

Informations actualisées sur www.sosf.ch

Journée d'action au camp allemand de refoulement de Bramsche-Hesepe

« Fermez le camp! »

En coopération avec le réseau No-Lager, le Komitee für Grundrechte und Demokratie (Comité des droits fondamentaux et de la démocratie) avait appelé à une journée d'action au camp de refoulement et de rapatriement de Bramsche-Hesepe. Une inspection publique et non-violente du camp a ainsi été annoncée sous le slogan « L'internement dans des camps humilie les individus et réduit à l'extrême leurs chances de vivre comme des humains ».

Environ 450 manifestantes et manifestants se sont retrouvés le 24 septembre 2005 à Hesepe dans la région allemande d'Osnabrück. Parmi eux, plus de cent migrantes et migrants organisés – même dans les camps - dans le réseau No-Lager. Plusieurs résidents du camp de Hesepe ont saisi l'occasion de se joindre à la manifestation avec leurs enfants et de demander la fermeture du camp. Ils portaient des pancartes, faites de façon rudimentaire, avec les mots « Das Lager muss weg! Wir bleiben hier. » (Fermez le camp! Nous restons.)

Modèle pour une impossibilité de s'en sortir

Plus de 500 personnes vivent actuellement dans le camp de Hesepe. C'est un projet-modèle où sont amenés des personnes qui recherchent protection et qui, de l'avis des autorités d'asile, n'ont aucune perspective de pouvoir rester en Allemagne. C'est pourquoi, il s'agit de les convaincre de manière répressive dans des camps à un retour « volontaire » dans leurs pays d'origine.

A ces fins, on crée intentionnellement une ambiance d'absence de perspectives existentielles. Les possibilités des réfugiés de construire eux-mêmes activement leur propre vie sont fort limi-

tées. Au camp, ils se trouvent pendant des mois dans l'incertitude de la décision qui sera prise au sujet de leur sort. Ils vivent dans l'angoisse permanente d'être l'objet d'un renvoi forcé. La vie au camp les rend incontestablement malades.

Devant le camp entouré de policiers mobiles entraînés à la violence, la manifestation finale s'est déroulée de manière très pacifique – malgré la déception de nombreux manifestantes et manifestants que la direction du camp ait refusé une inspection publique du camp par une délégation de défenseurs des droits civiques, de journalistes et de migrants. L'administration du camp avait offert en lieu et place une visite guidée du camp pour une petite délégation de dix personnes au maximum, ce qu'avait refusé le Comité: il ne s'agissait pas de se laisser guider dans un lieu organisé régulièrement avec des ateliers, une école, une bibliothèque et des gardes d'enfants. Ce que les défenseurs des droits civiques voulaient, c'est une inspection officielle indépendante.

Mise entre parenthèses des droits humains

La journée d'action entendait briser l'isolation des réfugiés au camp de

Bramsche-Hesepe. Le Comité voulait éveiller l'attention du public trop longtemps indifférent sur la détention de personnes et dénoncer la mise entre parenthèses de leurs droits humains et de la démocratie.

Cela n'a que très partiellement réussi malgré un fort écho dans les médias. Les réfugiés du camp Hesepe ont toutefois commencé entre-temps à s'organiser pour la poursuite de la protestation. Il n'y a pas de motif acceptable qui puisse justifier la détention de personnes dans un camp.

Dirk Vogelskamp travaille pour le
« Komitee für Grundrechte
und Demokratie »



Après les attentats de juillet à Londres

Un flot de lois répressives

Solidarité sans frontières a interrogé Tony Bunyan de Statewatch au sujet de la politique anti-terroriste britannique depuis les attentats de Londres.

Comment le gouvernement britannique a-t-il exploité les attentats de Londres?

Par un tout nouveau paquet de dispositions anti-terroristes qui prévoit notamment un nouveau délit totalement indéterminé baptisé « Apologie du terrorisme ». Le ministère de l'intérieur bricole déjà une liste de sites internet, de librairies et de mosquées suspects.

En outre, le gouvernement britannique a essayé, pendant sa présidence de l'Union européenne, de faire adopter une décision obligeant les entreprises de téléphonie à enregistrer, pour la police et les services secrets, toutes les données des liaisons. Le Conseil des ministres souhaiterait permettre l'accès à ce fichier même pour les bagatelles alors que la Commission de l'UE et le parlement le limiteraient pour le moment aux cas de terrorisme et de criminalité grave.

Les étrangers sont-ils plus fortement touchés par les mesures anti-terroristes?

Dans notre pays, nous ne connaissons pas la notion d'étrangers. Il y a les citoyennes et citoyens britanniques, dont bien des immigrées et immigrés et leur descendance. Il y a la population non-britannique et enfin les réfugiés et les requérants d'asile. Les citoyennes et citoyens britanniques « suspectés de terrorisme » peuvent soit être mis en accusation soit soumis à des injonctions de

contrôle. Ces injonctions vont de l'interdiction des téléphones portables ou d'accès à internet jusqu'aux bracelets électroniques à la cheville et à des assignations de résidence. Pour la population non-britannique, le droit anti-terroriste est nettement plus dangereux. En décembre 2004, un groupe de personnes a dû être libéré de la prison à haute sécurité de Belmarsh après le prononcé de la House of Lords déclarant que la détention non limitée dans le temps en l'absence de procédure pénale était illégale. Ces personnes ont alors été placées sous contrôle. Actuellement, elles sont à nouveau détenues parce que le gouvernement veut les expulser – vers la Jordanie, l'Egypte, le Maroc et l'Algérie.

Le principe du non-refoulement interdit toutefois des expulsions vers des pays où il y a danger de torture ou de traitement inhumain.

Le gouvernement essaie de contourner cette interdiction. Un « memorandum of understanding » a par exemple été conclu avec la Jordanie pour permettre l'expulsion d'un religieux islamique. Les prétendues garanties données par ce mémorandum sont sans valeur. Ce religieux se défend maintenant devant un tribunal. Le premier ministre Tony Blair menace alors de modifier notre loi sur

les droits fondamentaux et de dénoncer la Convention européenne des droits de l'homme si celle-ci s'oppose à de telles expulsions: l'idée est que les tribunaux n'aient plus aucune influence.

Le 9 novembre, le gouvernement Blair n'a pas réussi à faire accepter par la Chambre basse sa proposition de prolonger à 90 jours la durée possible de détention sans accusation. Était-ce là le début de la fin de l'hystérie anti-terroriste?

Je crains que non. La Chambre basse a limité maintenant la garde à vue à 28 jours – ce qui est assez grave. En effet, depuis les années 1990, elle avait peu à peu passé de 24 heures à 14 jours. Au sujet de la détention, ce sont non seulement les défenseurs des droits humains qui ont voté contre le gouvernement, mais aussi des députés qui en ont assez de l'attitude autocratique de Blair. Le flot de lois répressives demeure: au niveau national, l'introduction des cartes d'identité, la loi sur l'asile et la loi sur l'immigration et, au niveau de l'UE, les directives en matière de procédure d'asile, les passeports biométriques et les projets de cartes d'identité biométriques. Seule une opposition plus large et plus fondamentale pourra obtenir un changement de cap.

Europe de gauche en bas (2) – Statewatch

La Grande Bretagne et l'UE sous la loupe des droits du citoyen

Depuis 1997, www.statewatch.org est la source la meilleure et la plus complète des informations sur la face répressive de l'UE. On y trouve toujours des nouvelles actualisées et diverses « observatoires » - de la politique anti-terroriste et des restrictions à la liberté de réunion jusqu'à la politique de l'UE en matière d'asile et de migration. L'organisation des droits humains a son siège à Londres et compte des correspondantes et correspondants dans 14 pays.

En octobre de cette année, l'European Civil Liberties Network (www.ecln.org) a été créé à l'initiative de Statewatch avec le soutien notamment de Solidarité sans frontières.

Statewatch, PO Box 1516, London N16 0EW; Tel. 0044-208-802 1882; Fax: 0044-208-880 1727; office@statewatch.org



Ce symbole orne depuis quinze ans le Bulletin de Statewatch qui paraît tous les deux mois.



Nouer un réseau de résistance!

Il s'agit d'unir et non de partager ce qui forme un tout: les groupes de population divisés en diverses catégories par les lois sur les étrangers et sur l'asile sont invités à se rassembler aux premiers Etats généraux suisses des 17 et 18 décembre 2005. Nous espérons qu'il y sera possible de créer les bases des prochaines étapes de la campagne « sans nous, rien ne va plus ».

Le droit suisse des étrangers ne distingue pas seulement entre indigènes et étrangers. Il divise en outre les personnes non-suissees en diverses catégories. Ces catégories définissent le degré de certitude du séjour en Suisse, mais également le niveau des chances sociales des personnes qui en font partie. Ceux qui peuvent invoquer la libre circulation des personnes de l'UE et profiter du même statut que les indigènes sur le marché du travail peuvent s'estimer heureux. Ceux qui peuvent transformer leur permis B en un permis C après un long séjour ne bénéficient que d'une certitude relative qui – selon la nouvelle loi sur les étrangers – risque de disparaître au plus petit faux pas.

Semi-vrais, provisoires et faux

Même le droit d'asile, autrefois fleuron de la démocratie, est aujourd'hui d'abord un instrument de discrimination: le titre du « vrai » réfugié reconnu n'est guère accordé par la loi et les autorités d'application. La majorité des personnes qui fuient la guerre, l'oppression et l'exploitation sont des réfugiés « semi-vrais » et restent des années avec le seul statut de personnes « admises à titre provisoire », des « non vrais » qui doivent coopérer avec la police en vue

de leur renvoi ou des « totalement faux » qui voient leur demande d'asile frappée d'une décision de non-entrée en matière et qui doivent disparaître. Restent les sans-papiers qui, officiellement, sont comme s'ils n'existaient pas du tout.

« Diviser pour régner », dit le dicton de l'Etat de droit suisse à l'égard de toutes les personnes qui ne font pas partie de la Suisse officielle. Rassembler les personnes qui partagent un sort commun – tel est le but voulu par les premiers Etats généraux convoqués à Berne le week-end des 17 et 18 décembre pour lutter contre cette division. Il s'agira de réunir les groupes d'immigrés les plus divers et les Suissesses et Suisses solidaires – indépendamment de leur origine, de la durée et du degré de certitude de leur séjour en Suisse ou de leur position sur le marché du travail. Car, en plus des constants durcissements des lois sur les étrangers, il y a une autre réalité qui est malheureusement beaucoup trop peu visible: depuis des années, bien des personnes s'engagent pour une Suisse qui promulgue les droits humains pour tous les individus de la même manière; pour une Suisse qui intègre au lieu d'exclure. Ces groupes doivent se faire connaître et poser les bases d'un réseau élargi.



Défis et attentes

Les défis auxquels est confrontée la mise en place d'un tel réseau de résistance sont énormes. Et les luttes à mener sont la plupart du temps sans espoir et épuisantes. Déjà les lois actuelles engendrent chaque jour de nouveaux sans-papiers pratiquement sans droits. A la session de décembre, le parlement votera la révision partielle de la loi sur l'asile et la nouvelle loi sur les étrangers que nous allons ensuite attaquer par la voie du référendum. De nouvelles ordonnances sur l'asile prévoient de nouvelles réductions

suite à la page 8

Quatre générations d

Salvatore: 1969 – à l'époque de Schwarzenbach



Salvatore Di Concilio, 53 ans, secrétaire aux migrations chez UNIA, conseiller au législatif de la ville de Zurich, depuis 36 ans en Suisse

« Je n'avais pas de travail ni aucune perspective au sud de l'Italie », raconte Salvatore Di Concilio. « Je n'avais que deux possibilités: me rendre chez un oncle qui travaillait chez FIAT à Turin ou chez un autre oncle en Suisse. » En mars 1969, il est arrivé à Zurich à l'âge de 17 ans et a commencé à travailler comme manoeuvre dans une menuiserie où il est resté 20 ans. Peu importait qu'il ne parle guère l'allemand car presque toutes les entreprises employaient alors des travailleuses et travailleurs italiens, la plupart sans formation dans les classes de salaires les plus basses.

Alors qu'aujourd'hui, tout ce qui est italien a la cote, les Italiennes et les Italiens étaient alors confrontés à beaucoup de méfiance. Ils étaient la cible des initiatives xénophobes de Schwarzenbach contre la « surpopulation étrangère ». « Tu savais que tes collègues de travail pouvaient voter de telle sorte que tu doives partir. » Et ils faisaient l'objet d'une surveillance étatique pendant la guerre froide. Le système des fiches contre lequel Di Concilio s'est par la suite engagé avec le Comité En finir avec l'Etat fouineur était une « machine extrêmement dangereuse » : « dans les années 1970, la répression n'était plus autant tragique qu'elle ne l'avait encore été la décennie précédente alors que le fait de distribuer le journal KPI évoquait la conspiration. Mais nous savions que nous étions épiés. ». C'est pourquoi, les Italiennes et Italiens se tenaient à carreau. Le point de rattachement politique et culturel était l'Italie et non la Suisse.

« Même les syndicats axaient fortement leur action sur la protection des travailleurs indigènes et nous percevaient comme des concurrents », explique l'actuel secrétaire aux migrations d'UNIA. « L'appareil voulait certes de nouveaux membres et militants mais en même temps il craignait que les nouveaux cassent la baraque, d'autant plus que les immigrées et immigrés étaient très souvent très jeunes et contestataires. S'ils voulaient avoir une part du pouvoir, ils se heurtaient aux mêmes problèmes que les femmes. » C'est seulement dans les années 1980 que les choses ont changé. Actuellement, beaucoup de personnes ayant un passé de migrants travaillent dans les syndicats. UNIA est une des forces motrices dans l'opposition contre la loi sur les étrangers.

Hapim: 1982 – loi sur l'asile encore libérale



Hapim Sancar, 45 ans, travailleur social et thérapeute, conseiller de l'Alliance des Verts au législatif de la ville de Berne, depuis 23 ans en Suisse

« Après le putsch militaire, j'ai pu encore tenir un an et demi mais j'ai ensuite dû partir. » En Turquie, Hapim Sancar était fonctionnaire, avait étudié en cours d'emploi et s'était engagé dans le mouvement étudiant. Lorsqu'il est arrivé à Berne en 1982, la première version de la loi sur l'asile- libérale – venait d'entrer en vigueur. Certes, les dossiers n'étaient traités que très lentement. « Mais les réfugiés n'étaient pas hébergés dans des centres et tu pouvais travailler dès le premier jour. » Comme bien d'autres réfugiés, Sancar s'est engagé chez McDonalds. « Politiquement, j'étais déjà à l'époque contre ce type de business et j'étais chaque fois content quand il y avait une manifestation à l'extérieur. Mais pour commencer, ce job était okay malgré la mauvaise paie. J'avais des horaires flexibles qui me permettaient de suivre des cours de langue en parallèle. Le contact était facile et rapide avec mes jeunes collègues. »

Sancar, qui a obtenu l'asile en 1986, a fait son métier de l'encadrement des réfugiés. Pendant des années, il a dirigé un centre de requérants d'asile à Köniz (BE): « Certaines personnes ne comprenaient pas que le chef soit un étranger. Le postier passait devant moi et tendait le courrier à une collègue blonde. » Au centre ambulatoire bernois de la Croix rouge pour les victimes de la torture et de la guerre, qu'il avait aidé à installer, il s'occupait surtout de réfugiés provenant de Turquie.

Pour l'actuel conseiller municipal de l'Alliance Verte et Sociale, il est va de soi qu'il s'engage en politique également en Suisse. « Les organisations de gauche en exil, que la protection de l'Etat surveillait de près, ont également donné un soutien moral aux réfugiés. » Sancar a fait partie du peu de personnes qui ont reçu un dédommagement à cause de leur fiche.

En 1993, il a été mis au bénéfice d'une naturalisation facilitée et retourne actuellement de nouveau en Turquie. « Je pourrais certes m'imaginer vivre momentanément à Istanbul ou dans un village kurde, mais ma famille, mon environnement et mes perspectives d'avenir se trouvent désormais en Suisse. »

e migration et d'asile

Shukrije: 1995 – la Suisse n'est pas attractive

« On dit toujours que la Suisse est attractive pour les réfugiés. Pour nous, elle ne l'a pas été à l'époque. Nous étions dans l'incertitude. Nous ne connaissions rien ici et ne comprenions rien. Et nous sentions la méfiance que bien des gens éprouvaient à notre égard. » En novembre 1995, Shukrije Seferaj a rejoint son mari au centre de transit de Bremgarten (BE). Des passeurs l'avaient aidée à traverser les frontières avec ses cinq enfants – le cadet âgé de quatre ans à peine - contre une somme de dix mille francs; un prix relativement bas, « mais je n'avais tout simplement pas plus à leur donner. »

A Prizren (Kosovo), la famille avait une boulangerie. « Mon mari est bosniaque. Quand la guerre a éclaté, il a fui. A deux reprises, j'ai demandé un visa à l'ambassade suisse de Belgrade, mais ils ne permettaient pas le regroupement familial. » Avec ses enfants, elle n'a toutefois d'abord pu rester qu'une seule nuit à Bremgarten. Ont suivi deux semaines « totalement affreuses » au centre d'enregistrement bâlois: « Nous devons quitter les chambres très tôt. La nuit, des hommes patrouillaient avec des chiens dans la cour. Les enfants avaient peur. » L'audition n'a finalement pas eu lieu à Bâle, mais à Chiasso où la situation était « nettement meilleure ». « Ce n'est qu'ensuite que nous avons pu retourner à Bremgarten où nous avons vécu une année. »

Après trois ans dans un appartement, la commune de Neueneegg a de nouveau placé la famille dans des baraquements. Le Conseil fédéral avait décidé que la guerre avait pris fin en Bosnie. « Nous avons peur qu'ils viennent au milieu de la nuit et qu'ils nous renvoient. » Après quatre ans en tout d'attente, la famille a obtenu un permis humanitaire – notamment à cause de la sclérose en plaques du fils aîné.

« Aujourd'hui, nous nous sommes habitués à notre baraque, mon mari l'a rénovée et il n'y a plus autant de personnes qui vivent ici. » Shukrije Seferaj travaille actuellement à l'heure comme femme de ménage à la ville de Berne et comme traductrice au service universitaire psychiatrique pour les Albanais traumatisés du Kosovo. Son mari est employé comme chauffeur par Caritas. Le souci principal de la famille est la formation des enfants.



Shukrije Seferaj, 44 ans, femme au foyer, femme de ménage et traductrice, depuis 10 ans en Suisse

Dulcinea: 2002 – vivre normalement sans papiers

« J'ai quatre emplois dans lesquels je fais le ménage et garde des enfants. Mon salaire suffit pour ma chambre et mon entretien mais je ne peux pas faire des folies. J'ai un très bon rapport avec mes employeurs. Ils connaissent ma situation de sans-papiers. Je me sens mieux ainsi. » Cette Chilienne qui se prénomme Dulcinea est venue en Suisse parce que sa sœur vit dans notre pays. « Nous avons toujours été très proches. »

En fait, Dulcinea est informaticienne et a longtemps travaillé au Chili dans sa profession. « La première fois, j'ai été une année en visite. Je suis sans cesse entrée et sortie. » A l'époque, elle avait fait bien des postulations – mais sans succès. Ses échecs étaient dus non seulement à son problème de langue, mais aussi à l'obstacle de la règle de la priorité donnée aux travailleurs indigènes sur le marché du travail: « la réponse était toujours la même: nous devons voir d'abord si des Suissesses ou des Suisses veulent faire ce travail. »

De retour au Chili, elle a essayé de reprendre sa profession. « Avec la récession, il n'y avait pas de travail et je n'avais pas les moyens d'assurer mon existence. » Maintenant, elle est revenue en Suisse depuis trois ans et demi et elle vit « une vie tout à fait normale ». Bien entendu, la police de Zurich fait bien des contrôles. « Mais je me dis que nous avons tous le droit d'être ici. Il ne faut pas montrer de craintes, sinon tu attires leur attention. »

Même l'accident qu'elle a eu il y a deux ans n'a pas eu de conséquences trop néfastes. « Ils m'ont gardée la nuit à l'hôpital pour observation. J'ai dû payer moi-même les 800 francs de frais de traitement. Mais personne ne m'a rien demandé au sujet de mon statut de séjour. » Aujourd'hui, Dulcinea a une assurance-maladie. « Nous avons réglé la chose par le collectif. Depuis qu'il y a le collectif des sans-papiers, j'en fais partie. Nous nous aidons les uns les autres; cela donne une sécurité et c'est surtout un soutien moral. »



Dulcinea, 42 ans, fait des ménages et garde des enfants alors qu'elle a une formation d'informaticienne, depuis trois ans et demi en Suisse

suite de la page 5

tions des forfaits d'assistance aux requérants alors que ces forfaits sont déjà minimes aujourd'hui. Une loi sur les mesures de contrainte est censée légaliser toute forme de refoulement forcé. Et la politique de l'Union européenne va dans la même direction. La devise est « Dissuader les réfugiés, criminaliser les personnes qui les aident à fuir et pousser les migrantes et migrants dans l'illegalité ».

Solidarité sans frontières attend d'abord peu des Etats généraux: simplement que les rencontres personnelles et les échanges d'expériences rapprochent les différents groupements pour que la collaboration devienne plus facile sur certaines questions ciblées.

Nous comptons cependant également initier un processus dépassant ce premier but limité. Nous espérons que, tous ensemble, les participantes et participants élaborent et mettent en œuvre des projets communs qui ouvrent des perspectives pour le double référendum contre la loi sur l'asile et celle sur les étrangers et au-delà. Avec un mouvement large et solidaire en matière de politique migratoire, nous souhaitons quitter notre position défensive pour repartir sur l'offensive.

**Notre vision**

Face à l'ampleur de nos défis, il faut une cohésion étendue. Ceux qui escomptent gagner du respect et de la reconnaissance en s'adaptant (encore) mieux au prétendu « mode de vie suisse » tirent la fausse leçon des échecs de ces dernières années. Nous devons au contraire lutter avec assurance et concertation en faveur des droits politiques et sociaux de tous!

Les Etats généraux devront donner un nouveau souffle à la campagne « sans nous, rien ne va plus ». Nous se-

rions ainsi contents si le projet d'une grève des migrants à l'image de la journée de grève des femmes prenait un nouvel élan! Si, par la suite, nous réussissions, un quart de siècle après l'initiative « être solidaires », à réunir les forces des divers groupes concernés par la migration et à lancer une nouvelle initiative populaire pour une Suisse ouverte et solidaire, nous pourrions à nouveau intervenir également sur le terrain parlementaire au lieu d'user nos forces dans des combats défensifs.

Balthasar Glättli
et Heiner Busch

Dossier du
Bulletin 4/2005
de Solidarité sans
frontières
Neuengasse 8
3011 Bern
www.sosf.ch
sekretariat@sosf.ch
T 031 311 07 70
F 031 311 07 75
PC 30-13574-6

Etats généraux des 17 et 18 décembre 2005

Vous trouvez le programme à la page 12

Plus d'informations sur:
www.ohneuns.ch

L'étranger, l'étrangère, de nouveaux Untermenschen ?

Le référendum contre la Letr – une nécessité humaine

Fin 2005, il s'est trouvé une majorité au Conseil National et au Conseil des Etats pour voter deux lois qui introduisent des mesures d'exception faisant des étrangers-ères une catégorie de citoyens-nes qui ne bénéficieront plus de la protection des droits fondamentaux, pourtant inscrits dans la Constitution fédérale et dans de nombreux traités internationaux.

C'est en effet une véritable politique de ségrégation, en fonction de l'origine nationale, qui est mise en place avec les projets de lois sur l'asile (Lasi) et sur les étrangers (LEtr). Ces législations s'appliqueront uniquement aux ressortissants des pays non membres de l'Union européenne (UE). Pas d'hésitation, il faudra les combattre par référendum ! Deux référendums qui doivent permettre à toutes celles et ceux qui refusent ces politiques discriminatoires d'expliquer largement les raisons de leur opposition à l'opinion publique.

La contrainte par corps introduite pour les étrangers-ères !

En plus du prolongement de la détention administrative en vue du renvoi ou de l'expulsion qui passe de neuf à dix-huit mois dès l'âge de 18 ans et à neuf pour les mineurs âgés de 15 à 18 ans, le Conseil National a introduit la détention pour insoumission, lorsqu'une décision de renvoi passée en force ne peut être exécutée en raison du comporte-

ment personnel de l'étranger. L'embastillement est remis au goût du jour. Son but avoué : briser, par la prison et dans ce cas jusqu'à vingt-quatre mois (!), la personnalité de l'étranger-ère. Des mesures de contraintes totalement inadmissibles du point de vue des droits de la personne, en particulier celui de la garantie de la liberté personnelle. Dix-huit, voir vingt-quatre mois de détention, une peine de privation de liberté très lourde, infligée à des femmes et des hommes dont le seul « délit » est de n'avoir pas obtempéré à une décision administrative ! Un chauffard qui a tué un piéton serait moins sévèrement puni... Cette nouvelle disposition est en outre contraire à l'article 5 de la Déclaration européenne des droits de l'homme !

Les sans-papiers face à un mur

En supprimant la seule disposition de la LEtr qui fixait un maigre droit pour les sans-papiers – à savoir l'obligation pour les cantons d'examiner les demandes de régularisation individuelle déposées dès lors que le-la travailleur-euse sans statut légal vit en Suisse depuis quatre ans et répond aux critères d'intégration professionnelle et sociale - la majorité du Conseil National les condamne à rester dans la clandestinité, soumis aux pires formes d'exploitation. Avec un cynisme sans pareil, le conseiller national libéral, Serge Beck, a osé dans le débat affirmer que : « Mais surtout le principal obstacle à la régularisation des sans-papiers (...) est surtout l'effet d'aspiration de nouveaux migrants illégaux par la perspective d'une légali-

sation après 4 ans de séjour délictueux (...) C'est cependant donner des espoirs supplémentaires aux personnes qui seraient tentées de venir illégalement dans notre pays, et j'aimerais vous rappeler que les migrants illégaux qui perdent trop souvent et trop régulièrement leur vie en traversant la Méditerranée ne le font qu'en fonction d'espoirs, aussi ténus soient-ils. » Sinistre raisonnement qui illustre bien le point de vue sur l'immigration de la Suisse officielle.

Droit des étrangers synonyme d'arbitraire

Les quelques droits que comprenait le projet de LEtr sont passés à la trappe. Le droit à une autorisation d'établissement après 10 ans de séjour a été supprimé. Dans la même veine, le droit au regroupement familial a été réduit comme peau de chagrin : il devra être demandé dans un délai de cinq ans dès l'installation en Suisse et surtout ne concernera plus que les enfants âgés de moins de douze ans. C'est un véritable pouvoir discrétionnaire de l'administration qui est introduit dans la loi, en particulier celui de l'officier d'état civil qui pourra refuser de célébrer un mariage s'il a le soupçon que le mariage est blanc. Il pourra même, sur ce point, requérir des renseignements auprès d'autres autorités ou d'un tiers. La LEtr met enfin en place une véritable machine à expulser, sans aucun respect des droits élémentaires de procédure. Par exemple, le « renvoi informel » qui permet aux autorités de police de renvoyer de Suisse l'étranger-ère, sans exigence de forme, s'il n'a pas d'autorisation alors qu'il y est tenu ou s'il ne remplit plus les conditions d'entrée pendant un séjour non soumis à autorisation.

Jean-Michel Dolivo
avocat, Lausanne



ORANIS OFFSET

**Grafik/Satz/Druck
Weiterverarbeitung**

Oranis Offset
Hohenbühlweg 4
7002 Chur

Fon: 081 252 45 92
Fax: 081 253 63 03
E-Mail: oranis@spin.ch

En bref

Pas de tasers lors des expulsions:

A fin octobre, le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats de la consultation sur le projet de loi sur l'application des mesures de contrainte. Le projet présenté à fin 2004 avait généré de violentes protestations parce qu'en plus de divers autres moyens de contrainte, il prévoyait l'utilisation de pistolets donnant des électrochocs, que l'on appelle tasers, lors des expulsions et du transport des détenus en Suisse. Le Conseil entend maintenant renoncer à ces armes, mais sinon il se voit approuvé dans les prises de position des partis et des cantons.

Expulsion vers la prison de Sanaa

« En cas de renvoi, je vais disparaître dans les prisons yéménites comme tant d'autres opposants au régime actuel. ». Pour le requérant d'asile yéménite Ihab Alariki, cette crainte s'est vérifiée. Immédiatement après l'atterrissage à l'aéroport de Sanaa le 13 octobre, cet homme de 34 ans a été arrêté par la police yéménite et n'a été libéré que deux semaines plus tard.

Alariki s'était caché après une première expulsion échouée, mais s'était ensuite présenté à la police qui avait rapatrié sa femme et ses deux enfants – dont le cadet de 16 mois - le 4 octobre. L'accompagnement de la femme et des enfants par deux policiers – ainsi qu'on le dit à l'ODM – aurait certes été mal compris des autorités yéménites. Un collaborateur du Courrier a informé l'ODM, sur quoi l'ambassade suisse a élucidé le « malentendu ». Lors de sa libération, Alariki a toutefois dû s'engager à se tenir à la disposition des autorités judiciaires yéménites pour des compléments d'enquête.

Des Yéménites résidant à Genève ne veulent pas croire la fable du malentendu. Il se réfèrent à des cas précédents où des requérants d'asile expulsés de Suisse avaient été arrêtés. L'ODM n'en veut rien savoir.

Protestations contre une expulsion « correcte »

Le département grison de la justice et la police des étrangers n'avaient pas escompté que les citoyennes et citoyens de Wiesen se mobiliseraient à ce point pour la famille Kolic. Au matin du 25 octobre, des policiers lourdement armés ont pénétré dans le logement de la famille et ont procédé à l'expulsion de la femme et des cinq enfants vers le Kosovo. Monsieur Kolic travaille depuis 1988 comme saisonnier en Suisse; sa famille l'a rejoint en 1999 en fuyant la guerre. Le regroupement familial n'a toutefois été approuvé ni par la police des étrangers ni par le tribunal administratif. Motif: Monsieur Kolic aurait un salaire trop bas et le logement serait trop

petit. Lorsque Monsieur Kolic devait obtenir un emploi à 40%, l'office du travail s'est braqué et lui a refusé un permis de travail.

Les habitants de Wiesen ont protesté par une manifestation et une pétition contre l'expulsion en demandant le retour en Suisse des personnes expulsées qui en sont actuellement réduites à vivre dans une maison sans aménagement. Le directeur de la justice Martin Schmid a promis une solution le 2 novembre.

Kiosque

Réfugiés en provenance d'Afrique

Comment expliquer que bien des requérants d'asile africains reçoivent une décision de non-entrée en matière et que leur taux d'acceptation se situe en dessous de la moyenne bien que leurs pays d'origine ne respectent pas les droits humains? Dans le cadre d'un stage pratique au Centre social protestant de Genève, Gaëtan Nanchen analyse une centaine de dossiers et montre de manière détaillée comment les réfugiés africains échouent dans leur demande d'asile en Suisse: il relève l'impossibilité de la preuve de l'identité, les problèmes de traduction, les facteurs culturels – de la difficulté à déterminer l'âge, en passant par une autre perception du temps et de l'espace, jusqu'à la forme du récit qui ne correspond pas au schéma des auditions sur les motifs d'asile.

Gaëtan Nanchen, L'Afrique et l'asile. Analyses des méthodes des autorités suisses en matière d'asile au regard des demandes des requérants ouest africains. 53 p. Au prix de Fr. 50.– auprès de l'Organisation suisse

d'aide aux réfugiés (Tel. 031 370 75 75) ou gratuitement sous <http://www.osar.ch/2005/10/06/analyseafrikadecision200508>.

Enfants musulmans à l'école

Comment réagissent les enseignants, les enfants musulmans et leurs parents en ce qui concerne la participation aux cours de natation, aux camps de classe et à la fête de Noël? Et par rapport au port du voile? Comment les enseignants peuvent-ils aborder les parents et les élèves musulmans – et inversement? Que faire à l'école face à l'islamophobie? Des enfants, des jeunes et des adultes parlent de leur vécu et permettent ainsi un regard dans leurs expériences personnelles sous diverses perspectives.

Muslimische Kinder in der Schule: As-salamu alaikum. Informationen, Praxistipps und Ideen für den Unterricht. Ed. par Nina Hössli et le National Coalition Building Institute (Suisse). Schaffhouse: K2-publisher, 2005, 160 p., Fr. 25.– (peut être obtenu en librairie ou commandé sur www.ncbi.ch)

Camps extra-territoriaux

Un livre qui est devenu tristement actuel après la tentative massive de réfugiés africains de vaincre les barrières entourant les exclaves espagnoles de Ceuta et de Melilla au Maroc au début du mois d'octobre. En plus d'analyses et de rapports sur la frontière naturelle de la Méditerranée, sur les conceptions européennes des camps et sur les actions de réaction, le volume contient une carte qui situe les différents camps se trouvant dans l'Union européenne mais aussi dans ses États tampons. La Suisse est encore immaculée sur cette carte: il s'agirait d'y ajouter ses centres d'enregistrement, ses centres de transit et ses centres minimalistes.

AusgeLAGERt. Exterritoriale Lager und der EU-Aufmarsch an den Mittelmeergrenzen. Ed. par le Flüchtlingsrat Niedersachsen, le Komitee für Grundrechte und Demokratie und Forschungsgesellschaft Flucht und Migration, Hambourg septembre 2005, 190 p., Euro 10.-, Peut être obtenu auprès du Förderverein Niedersächsischer Flüchtlingsrat, Langer Garten 23 B, D-31137 Hildesheim, tél. 0049-5121-31609, redaktion@nds-fluerat.org

Le « Wallraff » italien

Le « Wallraff » italien, Fabrizio Gatti, s'est mis il y a longtemps dans la peau d'un réfugié et a raconté son expérience à la frontière italo-suisse au Tessin. Sa dernière expérimentation a eu lieu au camp italien de refoulement à Lampedusa où il s'est laissé pêcher dans la mer en prétendant être un réfugié kurde irakien.

Fabrizio Gatti: Io, clandestino a Lampedusa. In: L'Espresso, 20/10/05. En italien sous: <http://www.espressonline.it/eol/free/jsp/detail.jsp?m1s=null&m2s=a&idCategory=4791&idContent=1129502>

Écouté

Michael Walther retrace douze récits entendus sur l'origine, la vie, la fuite et la procédure de requérants d'asile frappés d'une décision de non-entrée en matière (en allemand, français ou anglais). Il a écouté, interrogé et écrit. Témoignages de personnes de cultures étrangères, ayant beaucoup souffert, qui ouvrent au monde actuel leurs histoires complexes avec leur brutale réalité.

Michael Walther: Und es sind Menschen auf der Flucht, Lucerne: Rex-Verlag, 2005, 192 p., Fr. 29.80; Peut être obtenu en librairie ou auprès de Solidaritätsnetz Ostschweiz, Oberer

Graben 31, 9000 St. Gall, tél. 071-227 05 61, info@solidaritaetsnetz.ch

Guide pour les visites de prisons par des délégations

L'APT lutte depuis 27 ans contre la torture et les conditions inhumaines de détention. Avec son guide, elle donne des

Portrait de Richard Gautier

« Du DMF à Solidarité sans frontières »

Cette année, Richard Gautier nous a soutenu comme traducteur bénévole, au point qu'il a souvent traduit des textes de nuit. Un grand merci !

La vie de Richard Gautier ressemble à une odyssée plutôt mouvementée. Elevé aux Etats-Unis, en Angleterre et en Suisse romande, il change 17 fois d'école en tout. Après des études d'histoire à Genève, il consacre son mémoire de licence à l'examen d'une organisation secrète de droite. Le travail une fois approuvé par son professeur, il est mis sous clé pour une quinzaine d'années par le doyen de l'époque, qui avait justement appartenu à cette bande de conspirateurs.

Suivent sept ans au Fonds national de la recherche. C'est Frank A. Meyer qui fait venir Gautier à « L'Hebdo ». Mais il ne prend guère goût au rythme effréné du métier de journaliste, fût-il dans un hebdomadaire. Non, il souhaite rédiger des articles substantiels et de fond abordant des sujets de politique internationale. Le «New Yorker» lui sert de modèle.

D'une nature peu conventionnelle, déjà, Gautier espère trouver un travail stimulant et des interlocuteurs compétents à l'état-major de l'état-major gé-

consignes pratiques pour les visites de prisons par des délégations – utiles non seulement dans les pays étrangers, mais également pour les visites de contrôle chez nous.

Association pour la prévention de la torture (APT): Visiter un lieu de détention. Guide pratique. Genève, 2005. 291 p., Fr. 30.- (en allemand, français, espagnol et portugais chez APT, c.p. 2267, 1211 Genève 2, tél. 022 919 21 70, apt@apt.org)

néral de l'armée. C'est là qu'il apprend des rudiments d'arabe et rédige des rapports substantiels. Il va sans dire qu'il ne peut les publier car ils sont destinés à l'usage interne uniquement. Son impression de ne pas être lu par les décideurs va en se renforçant, ce qui l'incite à devenir, pendant une petite année, le remplaçant latin du chef de presse du DMF de l'époque.

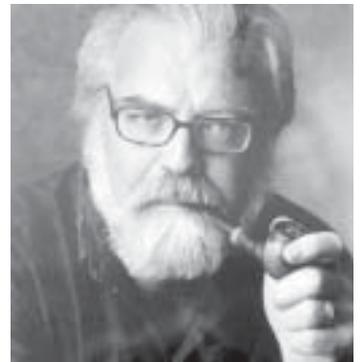
Frank A. Meyer, encore lui, lui procure le poste de chargé de la communication de Nicolas G. Hayek à la SMH. Trois ans plus tard, Ernst Thomke, le vigoureux directeur général, est contraint de quitter cette entreprise. Admirateur avéré et avoué de ce puissant visionnaire, Gautier est éjecté en même temps que lui, en 1991.

Il se lance alors dans la vente et le marketing, dans toute l'Europe, des fruits et légumes bio de sa sœur dans le Midi de la France.

De retour en Suisse et chômeur, il devient écrivain public et soutient des migrant(e)s (Portugais(e)s, Espagnol(e)s) et des réfugié(e)s des Balkans. Il s'engage aussi à la Coordination Asile Riviera (CAR), à Vevey.

Richard Gautier est un témoin convaincu de la vigueur et de la créativité des mouvements dits « de la base » :

«C'est à la Coordination Asile que j'ai rencontré des femmes à première vue « douces et bourgeoises », certaines nourries de convictions religieuses, mais qui deviennent de vraies lionnes lorsqu'il s'agit de se battre bec et ongle pour les droits fondamentaux des migrant(e)s. Les grandes alliances politiques ? Je n'y crois guère. Yves Christen a été bombardé « parrain » de la CAR par je ne sais qui. Il voulait, disait-il, se battre pour éviter les expulsions. Lorsque j'ai appris ce qu'il avait voté en matière de loi sur les étrangers et l'asile, j'ai été indigné. Et c'est peu dire ! ».



Etats généraux de la migration et de l'asile Berne 17 et 18 décembre 2005

Restaurant Mappamondo

*Se rencontrer, partager les expériences, analyser, construire une stratégie commune,
créer un réseau suisse d'informations, de réflexions et d'actions*

Samedi 17 décembre

- 10h00 Ouverture des Etats généraux
10h10 Nos Expériences : présentation des groupes de toute la Suisse
13h00 Repas
14h00 Analyse : Interventions et discussion. Les sujets : Suisse humanitaire ou tradition de domination utilitariste et de contrôle des migrant-e-s ?; Histoire du démantèlement du droit d'asile ; Les relations entre asile et migration ; Syndicats et migrant-e-s ; Globalisation et migration ; Les Sans-papiers ; Femmes et migration ; Gestion internationale de la migration au service du néo-libéralisme ; L'Europe des camps ; Mouvement de résistance en Allemagne ; Convention internationale sur les droits des travailleurs migrants. Intervenant·s invité·s : *Silvia Arlettaz, Balthasar Glättli, Christophe Tafelmacher, Jean Steinauer, Hannes Reiser, Sandro Mezzadra, Emmanuel Terray, Ynés Gerardo, Helmut Dietrich, Claire Rodier, Jérôme Valluy, Wolf Dieter Just, Patrick Taran*
19h00 Repas et musique

Dimanche 18 décembre

- 10h00 Analyse (suite)
11h00 Création collective dans les ateliers. Sujets proposés : référendums contre la LAsi et la Letr ; mouvement social et syndicats ; mouvement social et artistes ; mouvement social et intellectuels ; mouvement social et partis politiques ; mouvement social et Eglises ; femmes migrantes sans statut légal du secteur de l'économie domestique ; le train de la solidarité (action au niveau national) ; une initiative fédérale pour une autre politique de migration ? ; convention internationale pour les droits des travailleurs migrants ; droit contre raison d'Etat ; comment populariser mieux nos indignations, nos analyses, nos actions (action culturelle) ; vers une «grève» des migrants
13h00 Repas
14h00 Création collective : plénière
15h45 Conclusions générales, création du réseau suisse asile-immigration
16h30 Fin des Etats généraux

Lieu et directions : Restaurant Mappamondo, Länggassstrasse 44, 3012 Bern, 031 301 30 82. Choisir à la gare de Berne la sortie en direction de la place de gare, bus no. 12 en direction Länggasse jusqu'à l'arrêt Mittelstrasse, puis environ 150 pas à pied sur le trottoir en direction du bus.

Repas/Logis : Entrée gratuite. CHF 25.- par repas. Le logis doit être organisé individuellement. Merci pour tout soutien financier (CP 30-13574-6, Sosf, Bern) !

Nous vous serions reconnaissants de nous signaler vos changements d'adresse sans tarder: vous nous permettrez ainsi d'économiser des frais postaux importants.



impresum

Paraît 4 fois par an
Tirage de cette édition: 3600 A / 750 F
Certification des tirages par la REMP/ERP : 3226 A / 583 F
Composition/Graphisme: ComTex, 3414 Oberburg
Impression: Oranis Offset, Coire
Expédition: Toleranz95, Coire
Rédaction: Heiner Busch, Balthasar Glättli, Manuela Reimann Graf
Traductions: Olivier von Allmen
Lectorat: Sosf
Photos: Samuel Buchli
Délai rédactionnel pour le prochain numéro: 24 janvier 2006
Nous nous réservons le droit d'abrégier le courrier des lecteurs

cotisation 2005, abo inclus, salariés 60.- / couples 90.- / non-salariés 30.-
cotisation 2005 pour organisations, abo inclus 100.-,
abonnement 25.- / abonnement organisations 45.-

Editrice: Solidarité sans frontières, Neugasse 8, 3011 Berne (regroupement CAS/MODS)
Tél.: 031 311 07 70
Fax: 031 311 07 75
e-mail: sekretariat@sosf.ch
www.sosf.ch
CP: 30-13574-6